



Loi sur contre visite controle technique

Par **vandamme**, le **03/02/2009** à **09:52**

j'ai passé une visite pour ma voiture une 106 essence rncette voiture a été refusée
remplacement coté gauche d'un cable frein suite à une usure rnj'ai donc remplacé ce cable
rnrnJe reprends rendez vous pour présenter la voiture et il me la refuse à nouveau pour le
cable frein mais cette fois ci coté droit (qu'il n'avait pas vu la première fois) rnrnA -t- il le droit
?rnrnMERCI POUR VOTRE REPONSE

Par **Tisuisse**, le **03/02/2009** à **11:58**

Bonjour,rnrnRéponse OUI car votre câble de frein à droite pouvait être encore bon à la
première visite et HS à la contre-visite. S'agissant des freins, il y va de votre sécurité et de
celle des autres, alors, pas le choix.